



internationalisation des congrès des avocats

Actualité législative publié le **29/07/2014**, vu **2406 fois**, Auteur : [Maitre raouf nasri](#)

Le 58ème congrès de L'UIA se déroulera du 29 octobre au 2 novembre 2014 à Florence, Italie. Il aura pour thème "la protection de la créativité : droit de l'art, de la mode et du design".

Monsieur raouf nasri, quel accompagnement la coopération apporte t'elle aux avocats face à l'internationalisation des affaires ?

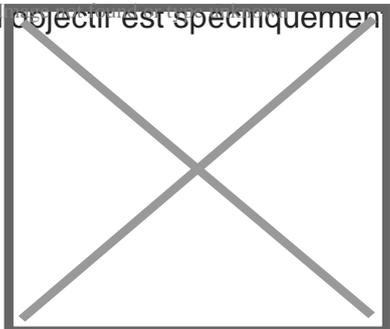
L'internationalisation des affaires demande de tout avocat, quel que soit son pays, une connaissance des questions qui se posent au-delà de ses frontières et des pistes à suivre pour y répondre. La coopération offre une solution à ces deux besoins.

À travers les séminaires et les sessions organisées au Congrès, apportent aux avocats la connaissance scientifique qu'ils recherchent. formations traité sur de sujets tels que le droit des biotechnologies (Budapest, avril 2014), le rôle des syndicats et des comités d'entreprise (Istanbul, mai 2014) et la faute médicale (Sofia, juin 2014). Ce sont des thèmes actuels que les avocats doivent maîtriser quel que soit leur juridiction. C'est également enrichissant pour eux de pouvoir en débattre avec d'autres experts, et de faire du droit comparé afin de faire évoluer leurs sociétés pour le meilleur.

Est-il essentiel pour les avocats de se créer un réseau international ? Quels en sont les apports ?

Un réseau international est nécessaire à la résolution des questions évoquées plus haut. En effet, un accès à des experts dans leur domaine et à des ressources auxquelles ils ne pourraient accéder autrement. La mondialisation rend de plus en plus nécessaire une connaissance approfondie du droit international. Les lois ne s'appliquent à présent plus seulement aux individus d'un même pays, mais à des entités multinationales, exigeant des avocats une capacité à étendre leurs connaissances du droit et de la pratique dans d'autres juridictions.

Au-delà des échanges d'expertise, par un réseau de contacts, rend possibles de nouvelles opportunités d'affaires pour ses membres à la fois au sein d'un même marché mais bien au-delà. Récemment, nous avons même constitué un groupe de femmes avocates au sein de l'UIA dont l'objectif est spécifiquement le réseautage et l'échange de clients.



Le thème principal de ce 58ème congrès porte sur la protection de la

créativité, pourquoi avoir choisi ce sujet ?

Le thème principal du 58e Congrès de l'UIA est la "*Protection de la créativité : droit de l'art, de la mode et du design*"

”.

Les commissions sur le Droit de l'Art, sur la Propriété Intellectuelle et le Droit de la Mode ont travaillé ensemble, ainsi qu'avec d'autres responsables de l'UIA, afin d'organiser et de présenter le programme du Congrès.

La ville de Florence, où se tient cette rencontre, et l'Italie en général, ont influencé le choix du thème, axé sur l'art et la culture.

En effet, Florence est connue pour son patrimoine culturel et artistique, parmi les plus riches du monde, pour la créativité de ses designers, et pour les acteurs importants dans l'industrie de la mode qui y résident, une industrie considérée aujourd'hui comme un moteur de la croissance économique mondiale.

Ce thème présente une occasion unique pour les avocats du monde entier, qui pourront se rapprocher des mécanismes de créativité de l'art, de la mode et du design et en apprendre davantage sur les outils juridiques disponibles pour les protéger dans un monde globalisé.

Le thème du droit de l'art est un sujet d'actualité, notamment avec les questions de propriété intellectuelle, droit d'auteur et fiscalité.

La mondialisation du marché de l'art soulève de nouvelles questions auxquelles il est nécessaire de répondre ; en effet, quels impôts faut-il appliquer à des œuvres d'art transportées d'un continent à un autre ? Quels sont les risques sur les institutions culturelles (et plus précisément artistiques) de la libéralisation des marchés, à travers des traités transatlantiques tels que le TAFTA ? Quel futur pour l'art, le design et la mode ? Les participants au congrès tenteront de répondre à ces questions.

Le 58ème congrès de L'UIA se déroulera du 29 octobre au 2 novembre 2014 à Florence, Italie.

Il aura pour thème "la protection de la créativité : droit de l'art, de la mode et du design".